



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le mardi, 23 juillet 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 18h33 et vérifie le quorum.

2019-07-188
6872

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2019-07-189
6872

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 350-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 341-18 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

- | | |
|--------------------|--|
| ATTENDU QUE | la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; |
| ATTENDU QU' | un règlement de zonage (341-18) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ; |
| ATTENDU QUE | le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets de ce règlement ; |
| ATTENDU QUE | le cahier des spécifications portant le numéro #-35019-01 fait partie intégrante du présent règlement et modifie le cahier des spécifications en vigueur ; |
| ATTENDU QU' | un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019 ; |
| ATTENDU QU' | un projet de règlement a été adopté le 10 juin 2019 ; |
| ATTENDU QU' | une consultation publique a eu lieu le 25 juin 2019 ; |
| ATTENDU QU' | un second projet de règlement a été adopté le 26 juin 2019. |

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement portant le numéro 350-19, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2019-07-190
6873

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 351-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 343-18 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA RECONSTRUCTION OU LA RÉFECTION D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS

- ATTENDU QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU QU'** un règlement de construction (343-18) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;
- ATTENDU QUE** le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de construction au regard de l'objet de ce règlement ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019 ;
- ATTENDU QU'** un projet de règlement a été adopté le 10 juin 2019 ;
- ATTENDU QU'** une consultation publique a eu lieu le 25 juin 2019 ;
- ATTENDU QU'** un second projet de règlement a été adopté le 26 juin 2019.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement portant le numéro 351-19, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit.

ÉCLAIRAGE TERRAIN DE SOCCER

- CONSIDÉRANT QUE** les cours de soccer se terminent vers 20 h 30, et qu'à partir du mois d'août, il manque de luminosité pour la dernière heure ;
- CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Lumen inc. pour la fourniture d'un éclairage temporaire pour le terrain de soccer ;
- CONSIDÉRANT QUE** ces luminaires pourront aussi être utilisés afin d'améliorer l'éclairage lors d'activités qui auront lieu en soirée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de 3 luminaires DEL 300W avec étriers, auprès de Lumen inc., au coût de 1 504,26 \$, plus taxes.

Il est également résolu que le montant pour cet achat soit pris dans le surplus accumulé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.



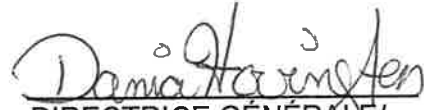
2019-07-192
6874

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 18h42.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE